



© Marc FORESTIER

Frontalier de la Suisse, le Parc naturel régional du Haut-Jura est à cheval sur les deux régions de Bourgogne-Franche-Comté (départements du Doubs et du Jura) et Auvergne-Rhône-Alpes (département de l'Ain). Situé en zone de moyenne montagne, il se caractérise par sa géologie (on parle de Jura plissé) ; ses paysages marqués par la forêt, l'eau, les tourbières et une mosaïque de milieux ouverts (prairies, pelouses sèches, pré-bois). Le Parc naturel régional du Haut-Jura, c'est aussi une histoire partagée avec des savoir-faire entre industrie (lunetterie, horlogerie, jouets...), artisanat (émaill, tournerie-tabletterie...) et agriculture (4 Appellations d'Origine Protégée fromagères : Comté, Morbier, Bleu de Gex et Mont d'Or).

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Pour être classé « Parc naturel régional », le territoire doit comprendre des paysages, des milieux naturels et un patrimoine culturel de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Ce label « Parc naturel régional » est attribué par l'État, par décret.



© PNRHJ

Maison du Parc

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le Parc œuvre au développement et à la préservation de ses patrimoines. Autrement dit, il protège, aménage et valorise son territoire, avec une conviction forte : le respect de l'environnement. Pour cela, le Parc se dote d'une charte : c'est le document qui définit les actions du Parc et son projet pour le territoire. Signée par les collectivités membres du Parc (communes, communautés de communes, départements et régions), elle s'applique pendant une période de 15 ans.

L'équipe du Parc naturel régional du Haut-Jura intervient ainsi dans des domaines variés : eaux et rivières, agriculture et économie de proximité, biodiversité et paysages, énergie et changement climatique, forêt, architecture, culture, tourisme ou encore urbanisme.



© Marc FORESTIER

“ Le Parc œuvre au développement et à la préservation de ses patrimoines ”



© JB STRAUBEL

CARTE D'IDENTITÉ DU PNRHJ

DATE DE CRÉATION : 10 février 1986

DEUX RÉGIONS : Bourgogne-Franche-Comté
et Auvergne Rhône-Alpes

TROIS DÉPARTEMENTS : Doubs, Jura et Ain
106 communes et 7 villes-portes

POPULATION : 101 000 habitants

SUPERFICIE : 1 777 km²

76 km de frontière avec la Suisse

70% de la surface du Parc sont couverts par la forêt

75% de la surface du Parc sont situés au-dessus de
800 mètres d'altitude



© PNRHJ

DES EXEMPLES D'ACTIONS POUR LE TERRITOIRE

Préservation des milieux naturels : pour un bon fonctionnement des rivières

Fortement engagé dans la gestion des cours d'eau et des zones humides, le Parc agit particulièrement en faveur de la continuité écologique des rivières. En quoi cela consiste-t-il ? Autrefois, on aménageait sur les rivières des seuils, sorte de petits barrages, pour faire tourner les moulins, créer des trous d'eau pour la pêche... Au fil du temps, ces seuils ont perdu leur usage et aujourd'hui, ils entravent parfois la circulation des poissons et des sédiments indispensables au bon fonctionnement des rivières. Restaurer la continuité des cours d'eau a donc pour objectif de redonner à la rivière un fonctionnement optimal et une meilleure qualité de l'eau.



© PNRHJ

Sensibilisation : accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques

Le Parc sensibilise les habitants du territoire à ses richesses et à leurs enjeux. Plus précisément, le Parc propose de nombreux outils de sensibilisation aux enseignants, en direction des élèves du cycle 3 au collège : ateliers, expositions, visites de

la Maison du Parc autour de différentes thématiques : la forêt, la construction et les économies d'énergie, la neige, l'eau et les rivières, etc.

En parallèle, le Parc accompagne et finance chaque année une vingtaine de projets pédagogiques pour les jeunes du territoire, de 6 à 18 ans (établissements scolaires, périscolaires et extra-scolaires). L'objectif ? Permettre aux enfants et aux jeunes de notre territoire de mieux comprendre l'environnement qui les entoure et de réaliser une action concrète. Nettoyage d'une rivière, construction de dispositifs de franchissement de clôtures pour randonneurs... autant d'exemples de l'engagement des jeunes !



© PNRHJ

À l'écoute de la biodiversité : le programme dB@Risoux



© PNRHJ

Dans un contexte mondial de perte de biodiversité et de réchauffement climatique, le Parc a souhaité agir sur la richesse de la biodiversité sonore, en prenant comme laboratoire un des paysages icônes du massif jurassien : la forêt, et plus particulièrement celle du Risoux.

Derrière le nom énigmatique de « dB@Risoux » se cache donc un projet innovant, unique en France : mettre sur écoute la forêt du Risoux sur une période de quinze ans. L'objectif ? Étudier l'évolution de la biodiversité de la forêt, par le prisme du son, à travers un protocole scientifique mené en collaboration avec le Museum

national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

En juillet 2018, quatre magnétophones ont été installés au cœur du Risoux. Tout au long de l'année, ces capteurs sonores ont enregistré les sons de la forêt sur la fréquence d'une minute d'enregistrement toutes les quinze minutes. Les données collectées par les magnétophones vont permettre d'établir un « temps zéro », indicateur global de la biodiversité de la forêt

à partir duquel seront mesurés les changements, jusqu'en 2034. En parallèle, des études plus spécifiques seront menées autour d'espèces particulières pour améliorer la connaissance de celles-ci et de leur milieu sonore.

CONTACT

Alexina VANDELLE

Chargée de mission Éducation au territoire

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03.84.34.12.30

parc@parc-haut-jura.fr

www.parc-haut-jura.fr



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

RENCONTRE AVEC JEAN-GABRIEL NAST

Président du Parc naturel régional du Haut-Jura & Maire de Longchaumois (39)



© PNRHJ

Nature Junior

Qu'est-ce que le Parc apporte au territoire ?

Jean-Gabriel NAST

« Le Parc porte le projet du territoire, ce que nous appelons « la charte ». Élaborée par les collectivités et les acteurs du Haut-Jura, la Charte définit les grandes actions à entreprendre pour aménager, développer, mettre en valeur et préserver le Haut-Jura. Cette Charte nous permet d'inscrire notre territoire dans l'avenir, de l'amener à anticiper les grandes transitions de notre époque (transition écologique, économique, sociale). »

Nature Junior

Pourquoi avoir créé le Parc naturel régional du Haut-Jura ?

Jean-Gabriel NAST

« Le Parc a été créé en 1986 à une période où la population baissait et où les milieux naturels étaient particulièrement fragilisés. La création du Parc avait donc pour ambition de redynamiser la montagne jurassienne, de préserver ses paysages, son environnement, son patrimoine et de la rendre plus attractive. »

Nature Junior

Quelles sont les particularités du Parc naturel régional du Haut-Jura ?

Jean-Gabriel NAST

« La grande particularité de notre Parc est d'être à cheval sur deux régions (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes) et trois départements (Doubs, Jura et Ain). C'est ce qui nous permet d'agir, en cohérence, à l'échelle du massif jurassien, en dehors des limites administratives traditionnelles. »

Nature Junior

Quel est votre rôle au sein de la structure ?

Jean-Gabriel NAST

« En tant que Président, mon rôle est de mettre en action notre Charte, aux côtés de l'équipe technique, pour atteindre les objectifs fixés par les collectivités membres du Parc. Mon rôle est aussi de représenter le Parc auprès des partenaires avec lesquels nous travaillons. »

